



Déclaration de l'UNSA Education 64 au CDEN du mardi 5 mars 2019

Pour l'UNSA Education, la « Loi pour une Ecole de la confiance » adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 19 février dernier ne répond à aucun des enjeux majeurs auxquels notre système éducatif est confronté. Au contraire, si elle reste en l'état, elle va susciter le découragement et le repli de tous ceux qui font l'école au quotidien, ceux qui n'attendent pas une loi de plus mais des engagements dans la durée pour une éducation de qualité.

Cette loi a été amendée et adoptée par l'Assemblée Nationale sans que les finalités et les impacts ne soient jamais complètement explicités et partagés avec les acteurs de la communauté éducative. C'est ainsi, entre autres, que dans sa version actuelle :

- **le financement public des écoles privées** corollaire à l'instruction obligatoire à 3 ans se retrouve renforcé, au détriment probable des écoles publiques et de la mixité scolaire
- **une nouvelle structure scolaire mal identifiée**, l'établissement public des savoirs fondamentaux, voit le jour en soulevant l'inquiétude des personnels des écoles primaires et du collège ainsi que des collectivités
- **le Cnesco**, pourtant reconnu pour la qualité et l'indépendance de ses travaux, est supprimé au profit d'un conseil d'évaluation de l'école vertical chargé de construire les outils de l'évaluation des établissements
- **les toutes récentes Espé sont rebaptisées Inspé** et reprises en main par le ministère qui en désignera les directeurs au risque de fragiliser leur ancrage dans l'université.

L'intention initiale de rendre l'instruction obligatoire dès 3 ans et le caractère hétéroclite de ce texte ne doivent pas faire oublier qu'il détricote un peu plus la refondation engagée en 2013 et ouvre la porte à de profondes modifications de notre système éducatif.

L'UNSA Education juge que le gouvernement sabote sa propre réforme et l'appelle à prendre ses responsabilités : soit se donner tous les moyens, soit repousser la mise en œuvre de cette réforme pour retrouver ses ambitions initiales.

La politique éducative doit s'inscrire dans le long terme, la confiance aux équipes ne doit pas être un vain mot, les politiques de réduction des inégalités et le soutien du Service public laïque d'éducation sur l'ensemble des territoires doivent être prioritaires, la reconnaissance envers les personnels doit passer par un accès soutenu à la formation continue et de nouvelles perspectives de carrière. Notre appel pour une Ecole durable n'a pas été entendu par ce gouvernement.

Alors que notre société est traversée par de nombreuses tensions et conflits sociaux, cette loi, par son texte et sa méthode d'élaboration et de traitement en procédure accélérée, nourrit la défiance des personnels.

L'UNSA Education a demandé aux sénateurs de revenir sur toutes les dispositions imprécises et déstabilisatrices de cette loi mal ficelée et bien mal nommée.

Cette carte scolaire 2019 du premier degré dans les Pyrénées Atlantiques sera celle qui mettra un terme à l'une des décisions phares de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale : **l'ensemble des classes de CP et de CE1 des trois secteurs en REP seront dédoublées à la rentrée prochaine**. Cela se traduit en deux ans par l'ouverture de 29 nouvelles classes. Dans le même temps, les écoles publiques de notre département scolariseront près de 140 élèves supplémentaires en deux ans et n'auront bénéficié que de 3 postes supplémentaires en 2018. Si l'UNSA Education 64 partage l'objectif de réduire l'échec scolaire par le dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP, nous considérons que pour parvenir à cet objectif, **32 nouveaux postes auraient été nécessaires pour conserver le même encadrement qu'à la rentrée 2017**.

Quelles en seront les conséquences ?

Dans les documents de travail, **plus de 50 écoles dans notre département devront fonctionner l'année prochaine avec une moyenne de plus de 25 élèves par classe**. Parmi elles, 9 écoles ayant des dispositifs ULIS auront une moyenne de plus de 26 élèves par classe, dont 2 plus de 27 élèves.

Autre conséquence de l'absence de dotation, **vous proposez aujourd'hui de diviser par deux le nombre de postes « Plus de Maîtres Que de Classe » à la rentrée prochaine**. Changement de gouvernement, changement de politique : malheureusement, l'Education Nationale en France n'échappe pas à cette règle contrairement à d'autres pays où les politiques éducatives peuvent être inscrites dans le long terme. L'UNSA Education regrette que le bilan positif, étayé par les premiers constats des équipes pédagogiques et par les premiers résultats scolaires, soit aujourd'hui ignoré par notre Ministre.

Monsieur le Directeur Académique, nous partageons votre volonté de voir progresser la scolarisation des 2 ans au niveau départemental. Mais, nous doutons qu'il en soit de même pour notre Ministre. L'obligation scolaire à 3 ans aura des conséquences. **Plus de 20 écoles maternelles dans notre département affichent d'ores et déjà un effectif de plus de 25 élèves par classe**. Pourtant, les municipalités auront l'obligation d'inscrire les enfants qui atteindront leur 3ème anniversaire dans l'année civile si leurs parents souhaitent les scolariser. Comment les directrices et les directeurs pourront-ils alors accueillir ces élèves ?

L'UNSA Education 64 a toujours accompagné la création ou l'extension de Regroupements Pédagogiques sous deux conditions : des temps de transport domicile-école réduits et des structures ne comportant pas un nombre trop élevé de classes. Nous nous inquiétons aujourd'hui de constater que les municipalités avancent à reculons dans ce domaine. Un seul nouveau RPI verra le jour à la rentrée 2019. **Les restructurations scolaires dans les communes de taille moyenne sont plus subies qu'anticipées. La déstabilisation engendrée par des décisions prises à la hâte ne favorise pas nos écoles publiques dans des secteurs à forte concurrence scolaire**.

Depuis 2014, le désengagement financier des collectivités aux dépenses d'éducation du premier et du second degré en France est préjudiciable au service public d'éducation. Les ménages en subissent le contrecoup. **Certes, les dotations d'état aux collectivités baissent, mais certaines communes n'assument même pas correctement l'une de leurs 3 compétences principales**.

Alors que nous identifions aujourd'hui à 4 créations de postes dans le 1^{er} degré les besoins en faveur des élèves allophones, seulement 1,5 Equivalent Temps Plein nous sont proposés. Voilà encore une autre conséquence de l'absence de dotation. Dans le 2nd degré, l'UNSA Education vous demande, Monsieur Le Directeur Académique, de saisir Monsieur Le Recteur concernant la scolarisation des élèves allophones. Les besoins se font de plus en plus pressants tant sur le secteur Béarn que sur celui du Pays Basque, les structures actuelles ne sont plus suffisantes et aucune ouverture n'est prévue dans notre département pour la rentrée prochaine. Notre département est actuellement la principale porte d'entrée en métropole. **L'UNSA Education demande que ces nouvelles populations soient accueillies dignement et que l'Education Nationale prenne toute sa part pour assurer à leurs enfants une scolarité de qualité au sein de l'Ecole Publique.**

Pour le 2nd degré la situation peut se résumer de façon simple : Plus d'élèves et moins de professeurs titulaires, voici ce que sera la rentrée 2019. Et tout l'art du Ministre et de ses représentants sera de vouloir nous faire prendre « des vessies pour des lanternes » en nous affirmant que l'Education Nationale fonctionnera encore mieux avec moins de moyens. Mettre en place toute une série de réformes comme celle du lycée tout en supprimant des postes budgétaires n'est pas un signal positif envoyé vers les agents de l'Education Nationale.

Pour ce qui est du département, l'UNSA Education 64 a établi, lors du CTSD de 5 février, une liste de priorité concernant l'affectation de la réserve départementale :

- Les 2 collèges REP du département à savoir **le collège Camus qui aura en 5^{ème} entre 29 et 30 élèves et le collège Albret Pau qui en 4^{ème} accueillera entre 29 et 30 élèves.** Le nombre d'élèves par division de ces collèges est respectivement de 24,88 pour le collège Camus Bayonne et de 26,30 pour le collège Albret Pau. Ces chiffres sont très loin de la moyenne nationale qui constate un E/D de 22 élèves pour les établissements classés dans les zones prioritaires. Une fois de plus, l'intégration des élèves d'ULIS sera problématique. De plus, ces établissements ont des dispositifs UPE2A et élèves non francophones qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des divisions.
- L'ouverture d'une division supplémentaire pour la SEGPA du collège Rostand Biarritz qui actuellement a un double niveau 6^{ème} 5^{ème} avec 17 élèves, nous rappelons que la circulaire du 28 octobre 2015 indique des structures à 16 élèves.
- L'ouverture d'une 3^{ème} division de 6^{ème} au collège Salies de Béarn. Les collèges du département avec internat accueillent des élèves en grandes difficultés, pour l'UNSA Education il est impératif d'apporter une attention très particulière à ces 3 établissements.

Alors que le dialogue social est aujourd'hui mis à mal à la fois par le gouvernement et par une partie de la société, **à l'UNSA Education nous considérons au contraire que c'est en donnant toute leur place et leur rôle aux instances consultatives que les personnels, les utilisateurs du service public et les territoires pourront être à la fois informés et défendus.** Pour ce conseil départemental, nous comptons être entendus sur les différents sujets évoqués dans notre déclaration, et que vous puissiez, Monsieur le Directeur Académique, **revenir sur un certain nombre de mesures, en particulier de fermetures révisables encore trop nombreuses et qui, contrairement à ce que vous affirmez, ne pourront pas protéger cette année nos collègues concernés par la fermeture de leur poste étant donné les incertitudes sur le devenir des règles du mouvement des enseignants du premier degré.**